

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)



Établissement public, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage remplit cinq missions principales : la surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse, des études et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats, l'appui technique et le conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire, l'évolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et la mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement, l'organisation de l'examen et la délivrance du permis de chasser.

Type de partenaire
Établissements publics
Thématiques
Biodiversité
Repères

La première convention liant l'ONCFS et la Fédération des Parcs a été signée en 2010.

Liens utiles
[Site internet](#)